

# OUTRE-MER : LE SCSI SAISIT LE DGPN



scsi-pn.fr

Février 2025



## L'OUTRE-MER MÉRITE UNE VRAIE RECONNAISSANCE

Depuis plusieurs années, le nombre d'officiers de police candidats à un départ en Outre-mer baisse significativement. Cette situation est source de difficultés opérationnelles et managériales dans un contexte de crise sociale et climatique sans précédent.

Les contrats Outre-mer doivent être repensés au regard de ces réalités (sur un poste plutôt qu'un territoire ? Si le poste risque de rester vacant en fin de contrat ?) conformément aux possibilités de l'article 1 de l'arrêté du 20 octobre 1995.

**La difficulté du travail en Outre-mer doit de surcroît être reconnue. La révision de la nomenclature, l'uniformisation et l'accroissement des fonctions éligibles à l'IRP CDS et à l'IRPD sont indispensables.**

## OUTRE-MER, HALTE AU PARCOURS DU COMBATANT !

Le SCSI a identifié une grande disparité selon les territoires dans la prise en charge tant des nouveaux arrivants que des sortants.

Les policiers doivent **se débrouiller seuls** sur tous les volets : RH, médical, indemnitaire, social et immobilier.

La coexistence ou la fusion des Secrétariats d'Administration Territoriaux et des Secrétariats généraux selon les spécificités des territoires, n'ont pas encore permis de simplifier l'accueil et la vie des agents sur place.

**Un guichet unique « Outre-mer » serait facilitateur voire incitateur aux démarches de mobilités.**

Le SCSI revendique l'accessibilité à toutes les informations relatives aux territoires d'Outre-mer et un meilleur accompagnement tout au long de leur mission, de la candidature à la fin de contrat.

La rédaction d'un document et de fiches synthétiques faciliteraient l'accès des agents aux informations pratiques en vue de leur prise de poste et de leur retour en métropole.

**Le SCSI a écrit au DGPN pour solliciter un état des lieux global sur l'Outre-mer afin que l'expérience ultra-marine soit valorisée et facilitée.**

## LE SCSI AUX CÔTÉS DES OFFICIERS EN POSTE EN OUTRE-MER

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !